

## Examen au 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> Dan Aïkido

### Tableau récapitulatif des conditions de présentation pour les candidat-e-s du Type 1 : licencié-e-s de la FFAB ou de la FFAA.

FFAAA-2019-13-NDI-CSDGE

Annule et remplace l'édition FFAAA-2018-46-NDI-CSDGE.

| Pour accéder au grade de   | 1 <sup>er</sup> dan       | 2 <sup>e</sup> dan         |
|--|---------------------------|----------------------------|
| Grade précédent  | 1 <sup>er</sup> kyu       | 1 <sup>er</sup> dan        |
| Âge minimum révolu   | 15 ans                    | 17 ans                     |
| Temps minimum entre chaque grade pour être admis-e à se présenter (1 an = 1 timbre de licence) | 1 an de session à session | 2 ans de session à session |

*En cas d'échec à un examen, il n'est pas possible de se représenter à la session suivante, sauf lorsqu'il n'y a qu'une session par an.*

**Sont à adresser à votre Comité Interdépartemental (CID) d'appartenance deux mois avant la date de l'examen, les documents suivants, le cachet de la poste faisant foi :**

1. **La feuille de candidature dûment renseignée** et signée, comportant la signature du professeur du club dans lequel le/la candidat-e est licencié-e. Si le/la candidat-e est l'enseignant-e de son club, la feuille doit être signée par un cadre technique de grade supérieur.
2. **Une copie du passeport sportif FFAAA en règle.** Ce document est désormais le seul officiel, avec le diplôme, attestant l'homologation d'un grade. Il convient d'envoyer les pages comprenant :
  - La page de garde avec vos **informations personnelles**,
  - Le nombre de **timbres de licence** fédérale correspondant au grade postulé, dont celui de la saison en cours,
  - Les **justificatifs de participation** à au moins **trois stages** organisés par les instances fédérales (nationales, régionales ou départementales de l'une ou l'autre des fédérations constitutives de l'U.F.A.) dans les douze mois précédant la date limite de l'inscription,  
*Les stages organisés par les départements doivent figurer au calendrier officiel du CID dont ils dépendent.*  
*Rappel : les stages privés ne sont pas validants.*
3. **Un certificat médical** attestant de l'**absence de contre-indication** à la pratique de l'Aïkido **en compétition** datant de moins d'un an par rapport à la date de l'examen.
4. **Un chèque** à l'ordre de votre **CID d'appartenance**, en règlement des frais d'inscription. Pour cette saison les frais sont fixés à **50 €** (renvoi du diplôme et du passeport sportif inclus).

**Adresser à votre CID tous les documents en une seule fois.  
Les envois incomplets ou hors délai seront retournés à l'expéditeur.**

11, rue Jules Vallès 75011 Paris  
Tél. 01 43 48 22 22 - Fax. 01 43 48 87 91  
**WWW.AIKIDO.COM.FR**  
**FFAAA@AIKIDO.COM.FR**